



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

poids lourds

Question écrite n° 77381

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le danger que représentent les poids lourds sur les routes départementales limitées à quatre-vingt-dix kilomètres à l'heure. Si les automobilistes roulent moins vite, il en va autrement des poids lourds qui, normalement limités à quatre-vingts kilomètres à l'heure sur les routes départementales, ont plus souvent une vitesse de quatre-vingt-dix kilomètres à l'heure qui échappe aux radars fixes. Ces excès, bien que modérés, peuvent s'avérer dangereux dans la mesure où les camions, roulant de concert avec les véhicules de tourisme, serrent ces derniers de trop près et augmentent les risques de collision en cas de ralentissement. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de cibler le contrôle des poids lourds sur les départementales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77381

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 2005, page 10281